

Arrêté du **29 NOV. 2016**

fixant la composition du Comité Technique
Régional de l'Information Médicale (COTRIM)
Nouvelle-Aquitaine

**Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

VU l'article L.6113.7 du Code de la Santé Publique ;

VU l'article L.6113.8 du Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret du 17 décembre 2015 publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté du 20 septembre 1994 modifié par arrêté du 18 juin 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des coûts ;

VU l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif à l'extension du champ du PMSI MCO au secteur d'hospitalisation privé à but lucratif ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1998 relatif à l'extension de champ du recueil et du traitement des données de l'activité médicale en soins de suite et réadaptation ;

VU la circulaire n° 366 du 3 juillet 2000, relative à la composition et au fonctionnement des Comités Techniques Régionaux de l'Information Médicale (COTRIM) ;

CONSIDERANT que les différents Comités Techniques Régionaux de l'information Médicale (COTRIM) qui auraient pu être autorisés dans les régions précédemment définies Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ne sont plus adaptés à l'organisation de la Région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

ARRETE

Article 1

Le COTRIM assure les missions suivantes :

1. Il veille à la validité et à la qualité de l'information médicale produite par les établissements de santé. A ce titre, il peut proposer des règles de qualité et des procédures visant à améliorer le codage PMSI.

En matière de contrôle de qualité du PMSI :

- il propose des modalités de contrôle interne et des procédures de connaissance et d'amélioration des bases,
- il peut être consulté sur les modalités de contrôle de qualité externe.

En matière de contrôle et de tarification à l'activité :

- il est informé des modalités de contrôle,
- il est destinataire du bilan annuel du programme de contrôle.

2. Il s'efforce de promouvoir une culture commune de l'information médicale par toute voie définie en assemblée plénière.

Article 2

Le COTRIM est composé comme suit :

Président à nommer

Vice-Présidents à nommer

- Au titre du collège des représentants de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et de l'Assurance Maladie

Représentant l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine :

Titulaires

Mme le Docteur Isabelle JAMET
Responsable du Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) - ARS Nouvelle-Aquitaine

M. le Docteur Antoine BROUILLAUD
Docteur en Pharmacie – OMEDIT Nouvelle-Aquitaine

Mme Dagmara DOYEN
Adjointe au Responsable – site Poitiers
Pôle Expertise, Veille et Audit financier
Direction des Financements – ARS Nouvelle-Aquitaine

Mme Gaël GROS
Chargée d'Etudes Statistiques
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) - ARS Nouvelle-Aquitaine

Mme Valérie LAVIGNASSE
Adjointe au Responsable – site Bordeaux
Pôle financement des Etablissements de Santé
Direction des Financements – ARS Nouvelle-Aquitaine

M. le Docteur Patrick LEPAULT
Conseiller médical
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie – ARS Nouvelle-Aquitaine

Mme Corinne PELLETIER
Chargée d'Etudes Statistiques
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) - ARS Nouvelle-Aquitaine

Mme Martine TIFFON
Gestionnaire PMSI
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) - ARS Nouvelle-Aquitaine

Un conseiller médical DOSA
A nommer

Suppléant

Mme Nadine DARTHOUT
Gestionnaire PMSI – Site LIMOGES
Pôle Etudes, Statistiques et Evaluation
Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) - ARS Nouvelle-Aquitaine

Représentant l'Assurance Maladie :

Mme le Docteur Françoise JARRY
Médecin Conseil - Mutualité Sociale Agricole Sèvres-Vienne

Régime Général de l'Assurance Maladie Aquitaine
Poste vacant

M. le Docteur Bruno LESCARRET
Médecin Conseil Chef de Service –
Régime Social des Indépendants (RSI Aquitaine)

- Au titre du collège des médecins responsables de l'information médicale (médecins DIM) représentant les établissements publics de santé et les établissements de santé privés d'intérêt collectif,

Titulaires

Mme le Docteur Catherine BALLAY
Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande (19)

M. le Docteur Yann BLANCHARD
Centre Hospitalier de la Côte Basque à Bayonne (64)

Mme le Docteur Laurence BOINOT
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (86)

M. le Docteur Roland BOUET
Centre Hospitalier Henri Laborit- Poitiers (86)

Mme le Docteur Bérénice BRECHAT-HUET
Centre Hospitalier de Cadillac (33)

Mme le Docteur Véronique BUHAJ
Centre Hospitalier de Périgueux à Périgueux (24)

M. le Docteur Eric CAPDEQUY
Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent (40)

M. le Docteur Xavier CHAUMET
Centre Hospitalier de Saintonge (17)

Mme le Docteur Véronique GILLERON
Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (33)

Mme le Docteur Marie Françoise ISSOULIE
Centre Hospitalier de Tulle (19)

M. le Docteur Patrick LANDREAU
Centre Hospitalier de Niort (79)

Mme le Docteur Anne Marie RULLION-PAC SOO
Centre Hospitalier d'Agen-Nérac (47)

Suppléants

Mme le Docteur Emmanuelle BERGEAL
Centre Hospitalier de la Rochelle (17)

Mme le Docteur Florence BERTHELEMY
Centre Hospitalier de la Rochelle (17)

Mme le Docteur Elisabeth CAPDENAT-RAYMOND
Hôpital Suburbain du Bouscat (33)

M. le Docteur Franck CHALARD
Centre Hospitalier Esquirol (87)

Mme le Docteur Mireille DENOYER
Centre médical national de Sainte Feyre (23)

M. le Docteur Gilles DESMAISON
Centre Hospitalier Spécialisé Vauclaire (24)

M. le Docteur Hervé DREAU
Centre Hospitalier de Pau (64)

Mme le Docteur Corinne FREIMANN
Centre Hospitalier de la Candélie (47)

M. le Docteur Pascal HERICOTTE
Centre Hospitalier de Dax (40)

M. le Docteur NGO Hiep
Centre Hospitalier de Rochefort (17)

M. le Docteur Xavier JACQUELIN
Centre Hospitalier de Libourne (33)

Mme le Docteur Anne JAFFRE
CLCC Institut Bergonié (33)

Mme le Docteur Catherine MAGNAVAL
Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres (79)

Mme le Docteur Bénédicte SOULA
Centre Hospitalier des Pyrénées (64)

Mme le Docteur Anne Claire VOLATRON
Centre Hospitalier de Pau (64)

- Au titre du collège des médecins responsables de l'information médicale représentant les établissements de santé privés à but lucratif

Titulaires

Mme le Docteur Corinne ABADIE
Clinique St Augustin à Bordeaux (33)

M. le Docteur Paul CHATON
Clinique Saint Germain –Brive (19)

Mme le Docteur Béatrice DEROZIER
Groupe Capio – Clinique Médico Chirurgicale de l'Atlantique à La Rochelle (17)

Mme le Docteur Marie DUVIGNAC
Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine (33)

Mme le Docteur Amina ETTORCHI-TARDY
Polyclinique Bordeaux Rive Droite à Lormont (33)

M. le Docteur Nicolas FONS
Centre de réadaptation La Lande à Annesse et Beaulieu (24)

M. le Docteur Pierre MILOX
Clinique SSR – Korian Château Lemoine à Cenon (33)

Mme le Docteur Catherine PATUREAU-MIRAND
Polyclinique de Limoges (87)

Mme le Docteur Florence PERRET
Polyclinique Inkermann (86)

M le Docteur Denis REVIRON
Polyclinique de Navarre à Pau (64)

Suppléant

M. le Docteur Alain SIMON
Clinique du sport de Bordeaux-Mérignac (33)

- Au titre du collège des directeurs représentant les établissements de santé publics et privés

Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF Nouvelle Aquitaine)

Titulaires

Mme Sandrine AUFAURE
Directeur Adjoint DAF
CH d'Angoulême (16)

M. Stéphane JACOB
Directeur Adjoint DAF
CH de Brive (19)

Mme Catherine LONQUETY
Directrice Adjointe DAF
CH de la Rochelle (17)

M. David RIVIERE
Directeur Adjoint DAF
CH de Libourne (33)

M. Serge ROULET
Directeur Adjoint DAF
Centre Hospitalier de Dax (40)

Suppléants

M. Anibal ALMOSTER
Directeur Adjoint DAF
CH Esquirol – Limoges (87)

Mme Nathalie BLANC
Directrice Adjointe DAF
CH Agen-Nerac (47)

M. François DUBOIS
Directeur Adjoint DAF
CHU de Poitiers (86)

Mme Sophie MARTAGEIX
Directrice
CH de Bourgneuf (23)

M. Alain MOSCONI
Directeur Adjoint
CH Charles Perrens Bordeaux (33)

Représentant la Fédération de l'Hospitalisation Privée (Cliniques privées)
FHP Nouvelle Aquitaine

Titulaires

M. Michel BERISTAIN
Directeur du CMPRF Les Grands Chênes à Bordeaux Caudéran (33)

Mme Véronique COLOMBO
Directrice du Centre de réadaptation Marienia à Cambo les Bains (64)

Mme Marie-France GAUCHER
Directrice de la Polyclinique de Navarre à Pau (64)

M. Pierre MALTERRE
Directeur de la Polyclinique Francheville à Périgueux (24)

Suppléants

Mme Michèle COSTE
Présidente de la Clinique les Acacias à Gan (64)

M. Jean Luc DUBOIS
Directeur de la Polyclinique de Limoges (87)

Mme Isabelle GAGNEUX
Directrice de la Clinique du Fief de Grimoire (86)

M. Marc HERITIER
Directeur de MRC La Rose des Sables – groupe Orpéa (33)

Représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Aide à la
Personne (FEHAP Nouvelle Aquitaine)

Titulaires

M. Daniel CAILLAUD
Directeur de l'Hôpital Suburbain du Bouscat (33)

M. Rémy BIRONNEAU
Directeur adjoint de la Maison de Santé Marie Galène - Bordeaux (33)

Suppléants

M. Joël BLANC
Directeur Général Adjoint, Pavillon de la Mutualité à Bordeaux (33)

M. Hervé GAUTIER
Directeur du Site de la Vallée de la Dordogne (24)

Représentant la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à domicile
(FNEHAD Nouvelle Aquitaine)

Titulaire

M. Michel BEY
Directeur Adjoint en charge de la coopération territoriale Centre Hospitalier de Niort (79)

Suppléant

M. Yannick GARCIA
Directeur de l'HAD Santé Service DAX (40)
Délégué régional FNEHAD

Article 3

Le Président, les vice-présidents et les membres du COTRIM sont nommés pour 4 ans.

La qualité de membre titulaire ou suppléant se perd lorsque les personnes intéressées cessent d'exercer leur mandat ou les fonctions au titre desquelles elles ont été désignées.

Tout changement dans la constitution des collèges devra faire l'objet d'un arrêté modificatif qui gardera la même échéance que l'arrêté initial.

Article 4

Le Directeur du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le 29 NOV. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine



Michel LAFORCADE